



Agence MO²
20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr



Architecture
& Patrimoine

MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA

6, rue de TEHERAN
75 008 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE :

MO²

20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PHASE 1**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 23 – Tapisserie / Chemins d'escalier**

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GENERALITES	1
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	1
1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES	1
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES	2
CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES	3
2.01 RÈGLEMENTS ET NORMES.....	3
2.02 NATURE DES MATÉRIAUX	3
2.03 SUPPORTS	4
2.04 CONDITIONS D'EXÉCUTION	4
2.05 CHOIX DES MATÉRIAUX.....	4
2.06 NETTOYAGE APRÈS POSE	4
2.07 PROTECTION DES REVETEMENTS	4
2.08 TRAVAUX NON CONFORMES	5
2.09 ÉTAT DES LIEUX.....	5
2.10 NOTICE D'ENTRETIEN	5
CHAPITRE III – DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
3.01 ÉCHAFAUDAGES / PROTECTIONS / ÉCLAIRAGE.....	6
3.02 DÉPOSE DE TENTURES MURALES	6
3.03 RÉFECTION DE TENTURES MURALES	6
3.04 RÉFECTION DU CHEMIN D'ESCALIER	7
CHAPITRE IV - NOTE FINALE	9

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 23 – Tapisserie / Chemins d'escalier, pour l'opération :

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

Tranche et phasage :

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

2.01 RÈGLEMENTS ET NORMES

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et en conformité avec l'ensemble des règlements et normes suivants : (liste non limitative)

- Normes Européennes.
- Normes Françaises NFP et en particulier NFP 62.202 d'Avril 2001.
- Documents Techniques Unifiés D.T.U. et en particulier D.T.U. 53.1.
- Recommandations professionnelles et publications diverses des Chambres Syndicales et Organismes Professionnels.
- Avis techniques publiés par le C.S.T.B.
- Les dispositions du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.
- L'entrepreneur devra se référer à tous les règlements, lois, arrêtés, etc ... en vigueur.
- Les prescriptions et notices de mise en œuvre des fabricants.
- Notice sur le classement UPEC.

2.02 NATURE DES MATÉRIAUX

La nature des matériaux mis en œuvre sera conforme :

- Aux prescriptions relatives à la sécurité incendie.
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés.
- Aux prescriptions particulières des CCTP.
- Aux échantillons systématiquement remis au maître d'œuvre.
- Aux agréments dont ils auront fait l'objet par le C.S.T.B. dans une période inférieure à cinq ans (5) avant leur mise en œuvre.

Les matériaux employés seront conformes aux échantillons acceptés par le maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux ou matériels de qualité supérieure à celle demandée, ou décrits dans les CCTP ne donnera lieu à aucun supplément, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un ordre écrit du maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux de qualité inférieure entraînera automatiquement le refus ; le remplacement qui en sera la conséquence restera aux frais de l'entrepreneur qui de plus supportera la remise en état des ouvrages en découlant.

2.03 SUPPORTS

Les revêtements décrits aux articles ci-après seront à poser sur le sol existant après dépose du revêtement à la charge du lot Menuiserie / Parquet.

L'entreprise devra livrer un travail exécuté dans les Règles de l'Art et conforme aux indications du présent document.

A cet effet, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous travaux préparatoires et réparations diverses, ragréages, bouchements et autres sujétions.

2.04 CONDITIONS D'EXÉCUTION

Avant toute application de revêtements, l'entrepreneur devra s'assurer que les supports sont parfaitement secs et ne comportent aucune trace de matériaux ou corps étrangers susceptibles de nuire à la bonne tenue et à l'aspect des revêtements finis.

L'entrepreneur devra effectuer le dégondage et regondage des portes, toutes les coupes et découpes nécessaires pour respecter les réservations ou passages existants au droit des passages des câbles électriques, appareillages électriques, etc ...

2.05 CHOIX DES MATÉRIAUX

- Tous les matériaux mis en œuvre sont de premier choix.
- Les coloris sont choisis par le maître d'œuvre, sur présentation d'échantillons de la palette complète des coloris (pour chaque produit) par l'entrepreneur.
- Les échantillons choisis sont conservés dans le bureau de chantier.
- Les fiches techniques de classement UPEC et les procès-verbaux de réaction au feu seront fournies à l'exécution, avec les échantillons.
- La notice d'entretien des revêtements sera fournie à la réception des travaux.

2.06 NETTOYAGE APRÈS POSE

Après l'achèvement de la pose définitive, l'entrepreneur devra procéder au nettoyage soigné des revêtements.

Les revêtements finis seront parfaitement propres, sans tâche, ni trace de produits de pose ou autres corps.

2.07 PROTECTION DES REVETEMENTS

Entre la date de terminaison de ses ouvrages et la réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir la protection complète de tous ses revêtements à l'aide de bâches ou toiles.

2.08 TRAVAUX NON CONFORMES

Toutes fournitures non conformes aux prescriptions du présent CCTP seront purement et simplement reprises et remplacées, même en œuvre, sans que l'entrepreneur puisse invoquer éventuellement le fait que la constatation de cette non-conformité est postérieure à la mise en œuvre, voire même à la réception.

Tous les travaux qui ne seraient pas exécutés conformément aux règles de l'Art ou laisseraient apparaître des désordres, même légers, tels que décollement, altérations quelconques, etc ... seraient purement et simplement refusés à quelle qu'époque (antérieure à la réception) que ces constatations soient faites.

Ces travaux seront repris et les frais encourus seront à la charge de l'entreprise, ainsi que le retard apporté aux autres corps d'état.

2.09 ÉTAT DES LIEUX

L'entrepreneur doit avant tout commencement d'exécution, procéder à l'examen des supports pour en tirer tout renseignement utile à la bonne marche des travaux et pour en vérifier leur état.

Toutes remarques ou observations à leur sujet sont à faire suffisamment tôt pour que les travaux éventuels de réfection puissent être effectués sans retarder l'application.

Aucune observation n'est admise après le commencement des travaux qui implique l'acceptation des supports.

Enfin, l'entrepreneur doit prendre toutes les précautions qui s'imposent, pour assurer la protection des surfaces avoisinantes ne faisant pas partie de ses travaux.

2.10 NOTICE D'ENTRETIEN

Pour chacun des types de revêtements, l'entrepreneur fournira au maître d'œuvre en trois exemplaires, à la réception des travaux, une notice détaillée portant sur les points suivants :

- Produits préconisés pour le gros nettoyage et le détachage.
- Liste des produits d'entretien à rejeter.

CHAPITRE III – DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.01 ÉCHAFAUDAGES / PROTECTIONS / ÉCLAIRAGE

L'entrepreneur du présent lot devra les protections et les échafaudages nécessaires pour la mise en œuvre de ses prestations.

De plus l'entrepreneur du présent lot devra la mise en place de tous les éclairages complémentaires sur leur poste de travail nécessaires à la réalisation de leur ouvrage.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux à traiter.

3.02 DÉPOSE DE TENTURES MURALES

Dépose sans réemploi des tentures existantes, du molleton et dépose soignée des fixations.

Tri, mise en sacs, coltinage et évacuation en décharges publiques.

Localisation :

- Tentures et molletons dans la salle 306 au 1^{er} étage
- Tentures et molletons sur les murs ouest du petit bureau au R + 2 (pièce 401)
- Tentures sur les quatre murs de la galerie au R + 2 (pièce 402)

3.03 RÉFECTION DE TENTURES MURALES

Fourniture et pose de tenture comprenant :

- Epoussetage, dépoussiérage, grattage du support.
- Application d'une couche de peinture pour impression.
- Rebouchage, ponçage à la demande.
- Fourniture de molleton en fibre 100 % coton, collé sur support et de film polyéthylène formant écran anti poussière réf. ANF 5300 des Etablissements FITEXA ou équivalent.

. épaisseur	± 3mm
. poids total	300 g/m ²
. largeur des lés	260 cm
. classement au feu	non feu M1

- Pose tendue, fixation sur le support par agrafes, compris toutes découpes et coupes, et compris tous compléments de supports selon nécessité et adaptation.

- Fourniture, confection et pose d'une tenture de brocatelle neuve, motifs et teintes des fils au choix du maître d'œuvre traitement M1 (durée 3 ans minimum), application d'un produit ignifugé (attestation, procès-verbal classement au feu délivrés par un laboratoire agréé).

- Fourniture et pose d'un galon en périphérie du cadre, assortie à la tenture.

- Protection jusqu'à la réception par bâches M1.

La pose du tissu sera réalisée tendue en recouvrement du molleton, les fixations invisibles seront exécutées par anglaisage.

La fixation du tissu sur le support sera effectuée, soit par baguettes en carton ou en bois agrafées, finition anglaisée.

Les joints, découpes, coupes seront parfaitement ajustés et cousus.

Au fur et à mesure de la pose du tissu, l'entreprise devra effectuer la mise en place des protections nécessaires, la dépose pour la réception et le nettoyage complet du revêtement.

Localisation :

- Tentures et molletons dans la salle 306 au 1^{er} étage
- Tentures et molletons sur les murs ouest du petit bureau au R + 2 (pièce 401)

3.04 RÉFECTION DU CHEMIN D'ESCALIER

3.04.1 Travaux préparatoires

Dépose du tapis existant sans réemploi y compris dépose de la thibaude et évacuation aux décharges publiques.

Localisation :

- Niveau RDC : Paliers 204, escalier 1N

3.04.2 Tringlerie en réemploi

Dépose soigneuse en vue de leur conservation (polissage) des tringles et pitons existants.

Repolissage des tringles et pitons finition laiton existantes au droit des contremarches.

Localisation :

- Niveau RDC : Paliers 204, escalier 1N

3.04.3 **Tringlerie neuve**

Fourniture de pitons et de tringles finition laiton dito existantes au droit des contremarches pour l'escalier de l'aile Sud.

Localisation :

- Niveau RDC : Paliers 204, escalier 1S – 31 marches

3.04.2 **Chemin d'escalier**

Fourniture et pose d'une thibaude en 0,75 m de largeur et de 4/5 mm d'épaisseur réf. P.F.8 des établissements FITEXA ou équivalent.

Fourniture de moquette : de 0,80 m de largeur, contexture escalier avec sous-couche renforcée 80% laine, 20% nylon. Motif au choix du Maître d'Œuvre – fabrication spéciale sur mesure.

Pose du tapis tendue, compris toutes sujétions de couture à l'aiguille courbe des doubles croix, pose des clous à tapis laiton ou douilles laiton et percements.

Rechevillage et repose des pitons - Repose des tringles finition laiton existantes prévu en repolissage au droit des contremarches pour l'escalier de l'aile Nord.

Chevillage et pose des pitons - Pose des tringles finition laiton neuves au droit des contremarches pour l'escalier de l'aile Sud.

Localisation :

-Escalier 2– 28 marches

- Escalier 1 – 31 marches

CHAPITRE IV - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits.**

Lu et approuvé

Paris, Juillet 2016

L'Entrepreneur

Le Maître d'Œuvre

Agence 2BDM,
Son représentant


Agence MO²,
Son représentant



Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
7 5 0 1 2 P A R I S
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr



MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA 
6, rue de TEHERAN
75 008 PARIS

MAITRE D'OEUVRE :

MO²
20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



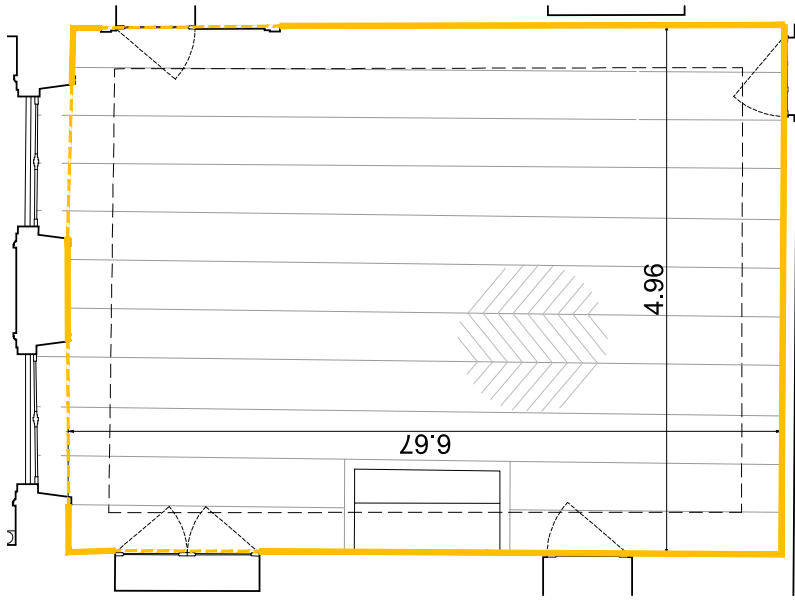
**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PHASE 1**

Lot 23 – Tapisserie – Chemins d'escalier

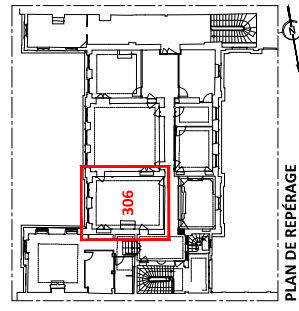
DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1

SOMMAIRE LOT 23

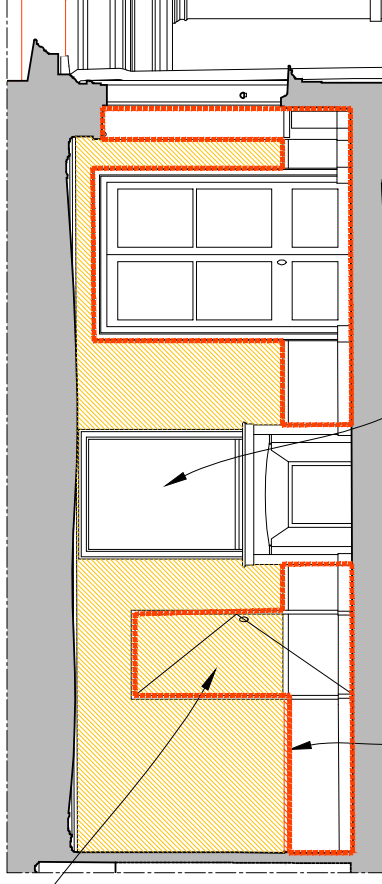
- Restauration des tentures dans le bureau 306 1
- Restauration des tentures dans le dégagement 402 2



Plan



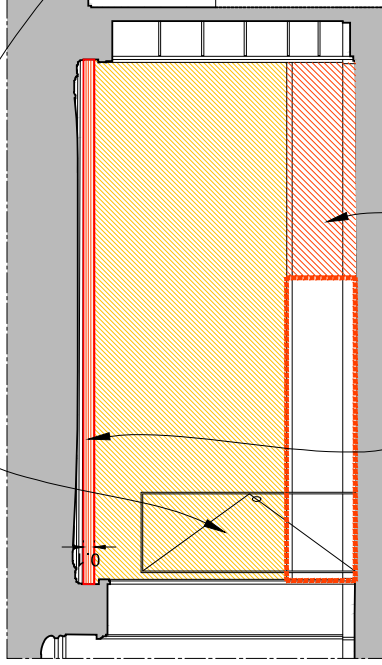
PLAN DE REPERAGE



Élévation Nord

Tenture à l'arrière du miroir
Dépose/pose du miroir par le lot
restauration de menuiseries

Complément de cimaise

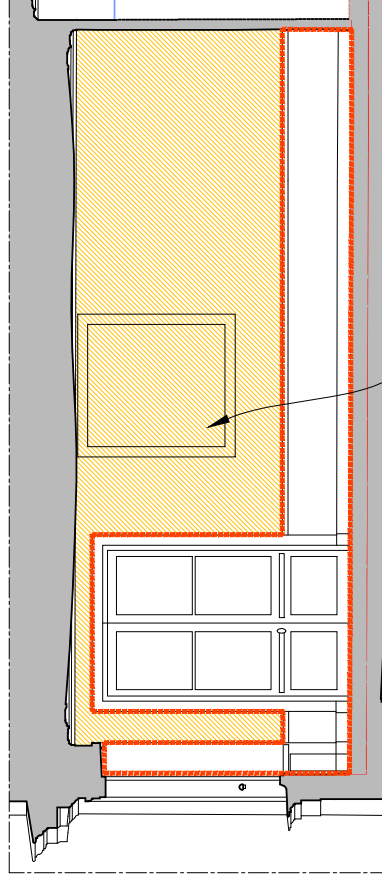


Élévation Ouest

Portes sous tenture

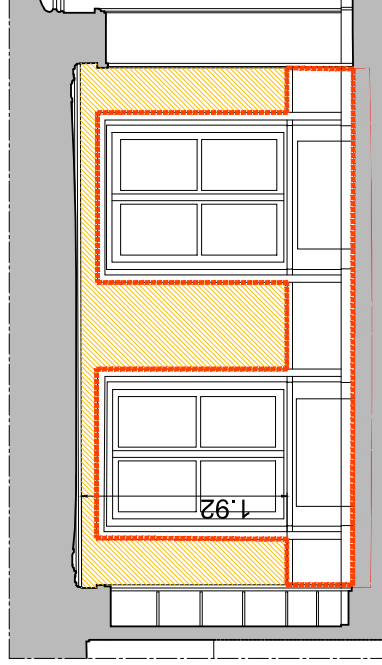
Complément de lambris

Fente de soufflage
posée par le lot CVC



Élévation Sud

Dépose en conservation du miroir par
le lot restauration de menuiseries



Élévation Est

Pièce 306 - Chambre

LÉGENDE : lot tapisserie

- Dépose de la tapisserie existante et de son molleton
- Fourniture et pose d'une tenture de brocartelle sur molleton neuf
- Variante : pose de papier peint par le lot peinture

LÉGENDE : lot restauration de menuiseries

- Restauration des lambris (compris complément)
- Chambrane, cimaise, porte

PRO 75 - PARIS 10e arrondissement
Restauration et aménagement

HÔTEL DE BOURRIENNE

ETAT PROJETE
LOT 23 - TAPISSERIE - CHEMINS D'ESCALIER
Restauration des tentures dans le bureau 306

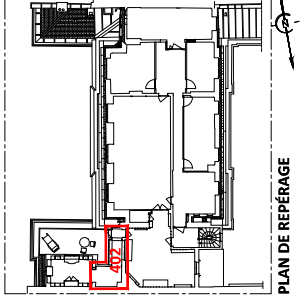
Date : Jul. 2016
Echelle : 1/50

MDE : BDM Architecture & Patrimoine - Christophe BOTTINÉAU - Architecte en chef des monuments historiques

1

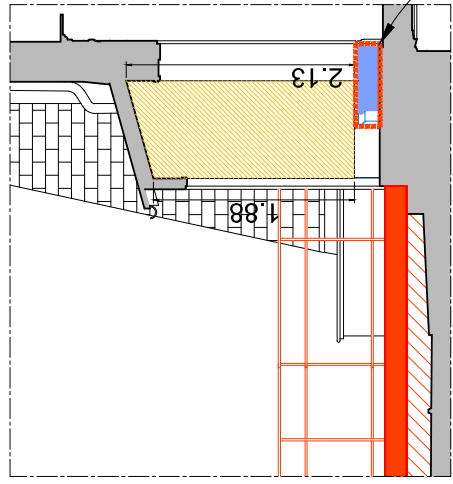


2,5

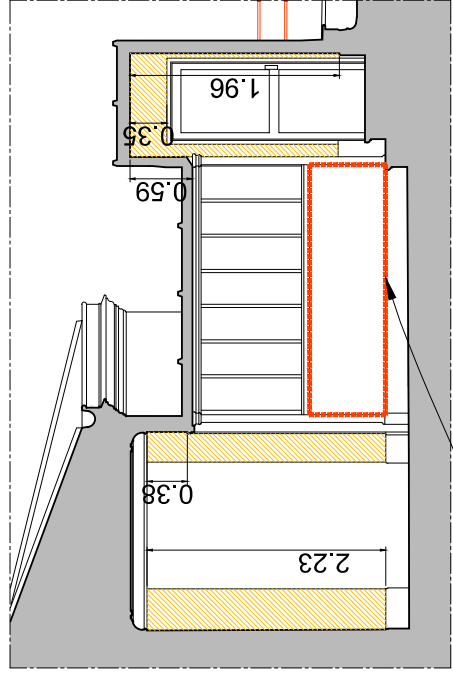


PLAN DE REPÉRAGE

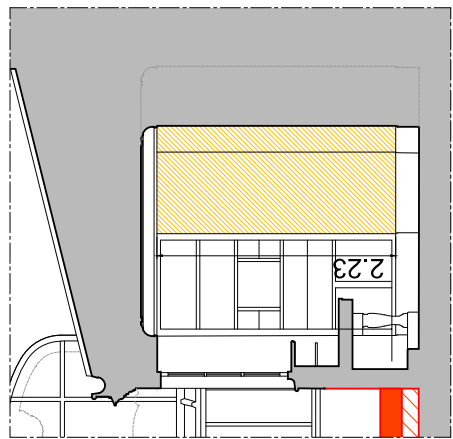
Dépense de la marche en bois par le lot restauration de menuiseries



C-Elevation Sud sur passage

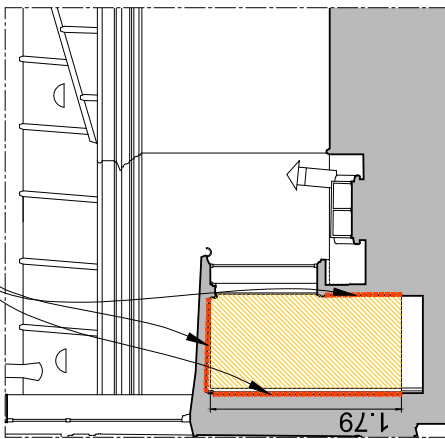


B-Elevation Est

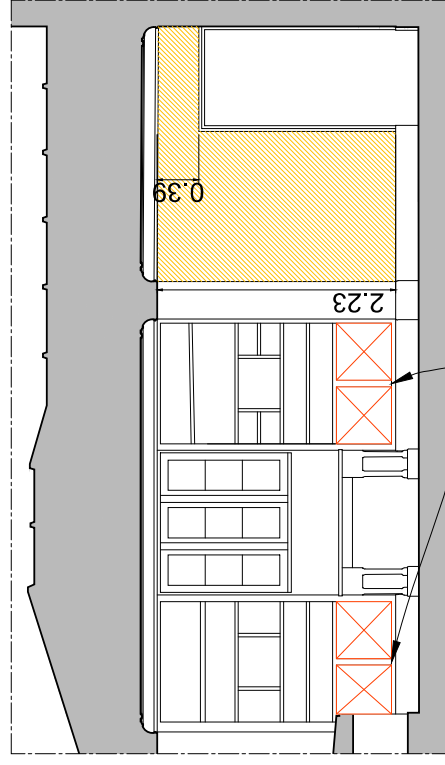


A-Elevation Ouest

Restauration du treillage en bois par le lot restauration de menuiseries (phase 2)

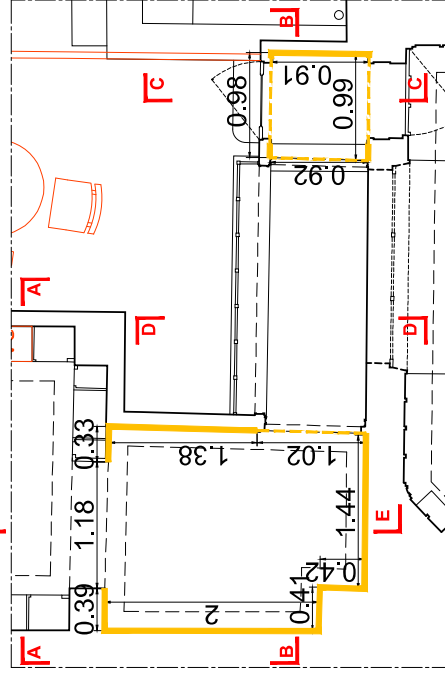


D-Elevation Nord



E-Elevation Sud

Dépense de deux joues en conservant les montants verticaux et pose de panneaux bois ajourés par le lot restauration de menuiseries



Plan

Pièce 402 - Dégagement

LÉGENDE : lot tapisserie

- Dépense de la tapisserie existante et de son molleton
- Fourniture et pose d'une tenture de brocatelle sur molleton neuf

LÉGENDE : lot restauration de menuiseries

- Restauration des lambris (compris complément) Chambrane, cimaise, porte

